cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jonathan Jacques
https://www.cadre21.org/membres/6f95ab5f1f9a21d42c75603b

Date d'obtention : 2024-03-04 19:15:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Pour commencer, je présente le protocole Sexto à la personne qui vient expliquer sa situation. En plus de présenter cette méthode, cela rassure l'individu sur la conformité de l'intervention.
Je complète la grille d'évaluation avec cette personne et ensuite avec la victime, si ce n'est pas la victime que je rencontre dans un premier temps. Je prends également le temps de rencontrer tous les témoins qui auraient pu recevoir les photos ou vidéos compromettantes pour compléter la grille d'évaluation avec eux.
Avec ces informations j'aurai une meilleure idée à savoir si le geste était impulsif ou malveillant. Si je considère que c'est un geste de malveillance je dois immédiatement référer la situation à la police éducateur de mon établissement scolaire. Pour ma part, je devrai confisquer l'appareil électronique de l'instigateur en lui expliquant avoir de forts soupçons de sources fiables qu'il pourrait y avoir du contenu à matière de pornographie juvénile dans son appareil électronique. En aucun cas je dois voir les images.

Par contre, si nous considérons que c'est un geste impulsif de l'instigateur, nous le rencontrerons pour avoir sa version des faits. Si le jeune ne veut pas collaborer nous allons directement référer la situation à la police éducateur de l'école. Je confisquerais encore une fois l'appareil électronique et contacterais les parents pour leur aviser de la situation.

Pour finir, lorsque le corps de police ont pris en charge la situation, l'intervenant scolaire ne pourra pas faire une intervention étant donné que l'école n'est pas mandataire du service de police.

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est important de se référer à l'aide mémoire dans la trousse Sexto car chaque cas est du cas par cas et c'est important de savoir où s'orienter. Il est important de confisquer les appareils électroniques pour éviter la propagation du contenu. De plus, l'arrêt du partage du contenu aide à prévenir de lourdes répercutions sur la victime.
Ensuite, il est important d'aviser le service de police que l'infraction soit impulsive ou malveillante.
Je retiens aussi qu'il faut vraiment prendre le temps de parler avec la victime pour explorer si il y a des répercussions à ses yeux au sein du milieu scolaire. L'éducation et expliquer l'ampleur de la chose aux jeunes qui agisse de façon impulsive est une partie importante de l'intervention.
Dans une des mises en situation, on constate qu'un parent nous partage son inquiétude après avoir trouvé des photos ou vidéos à caractère sexuel dans le téléphone de son fils. Nous devons le référer vers le service de police ayant aucune indication de possibles répercussions négatives chez son enfant.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

L'étape la plus difficile est assurément de rencontrer la victime. Elle doit se sentir à l'aise et en sécurité. Nous devons rester neutre et renforcer le fait qu'elle s'ouvre sur la situation. Nous devons bien comprendre la situation et s'assurer que la grille d'évaluation est bien rempli pour pouvoir faire les interventions nécessaires et bien référer.